

Compte rendu de la séance du 20 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 20 juillet, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes SIDLER K., ACHABOUB S

Mrs BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., DELAHAYE L., ENOUF Y., FRANCOISE A., GOULEY F., HERBINIERE N., VILLIERE N.

Etaient absents : ANFRAY V., BAZEAU G., BAZIN J-L., BEAUGEARD M., LALLEMAND P., LANDEAU T., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., DOUCHIN M., HENTRY M., CHESNEL G., MERCIER P.,

Etaient excusés : HUARD A., CANU-BERLEMONT A.

Etaient représentées :

CANU-BERLEMONT A. pouvoir donné à HERBINIERE N., HUARD A. pouvoir donné à BRECIN J-Y.

Secrétaire de séance : GOULEY FABRICE

Monsieur le maire demande au conseil municipal de compléter l'ordre du jour et d'ajouter un point en question diverses :

- Demande de M. CUILER d'acquérir une partie du CR42 au lieu dit « Les Moulins »

Le conseil municipal accepte ce complément à l'unanimité.

Délibération : 2018/28 – Choix du Maître d'œuvre pour étudier les extensions de l'école

Monsieur le Maire présente le contexte de ce dossier :

- Une consultation de 9 architectes a été lancée en juin sur la base des documents préparés par le CAUE et dans le cadre d'une procédure adaptée
- 1 cabinet d'architecte a décliné l'offre et seulement 2 architectes ont formulé une proposition d'intervention.
- Une commission pour l'ouverture et l'examen de ces 2 propositions a été organisée le 20 juillet à 9h en présence du CAUE
- Les critères d'évaluation des propositions, précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :
 - Délai d'exécution pour 20%
 - Références pour 50%
 - Compétences pour 10%
 - Montant des honoraires pour 20%
- Le classement des offres proposée par cette commission est la suivante :
 - 1^{er} avec 88 points le cabinet R2M Architectes
 - 2^e avec 86 points le cabinet BOREY Architectes associés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet R2M Architectes

Pour : 10+2

Contre : 0

Abstention :

Délibération : 2018/29 – Délibération pour paiement des factures de participation aux frais scolaires

Monsieur le Maire précise que dans la mesure où il ne s'agit pas de dépenses obligatoires des communes, la trésorerie nous demande désormais de valider le paiement des factures de participation aux frais scolaires par délibération. 3 factures sont à ce jour concerné :

- 2 pour la commune de Seullines pour des montants respectifs de 21 450 € et 150,96 €

- 1 pour la commune de Villers Bocage pour un montant de 1 404,88 €

Dans la mesure où les enfants concernés sont soit en maternelle soit bénéficient d'une dérogation, le Conseil municipal valide le règlement de ces factures qui sera imputé au compte 65541 du budget de fonctionnement de la commune.

Pour : 10+2

Contre : 0

Abstention :

Délibération : 2018/30 – Délibération pour choix du fournisseur des repas de la cantine en liaison froide

2 propositions pour le renouvellement de la fourniture de repas de la cantine ont été recueillies :

- Convivio qui assure actuellement cette fourniture et propose le tarif de 2,09€ HT le repas
- La Normande pour sa part propose un repas au tarif de 2,353€

Dans la mesure où le fournisseur actuel donne satisfaction et qu'il propose des tarifs plus favorables, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Convivio.

Pour : 10+2

Contre : 0

Abstention :

Tarification de la location de l'espace couvert à Le-Mesnil-Auzouf

Cet espace peut être demandé en location aussi le Conseil municipal décide de fixer le montant de location de ce local à un montant de 50 € pour le week-end + électricité (base 0,13€ le kw).

Un règlement devrait être établi, le local devrait être équipé d'un extincteur

L'accès au public de l'espace de jeux devrait en tout état de cause rester possible lors de ces locations.

Le principe de ces locations sera revu lors d'un prochain CM.

Questions et Informations diverses

- **Demande de location du logement 9 rue haute au Mesnil-Auzouf**

La candidature de Mme Gervaise et M. Godey a été proposée par l'agence qui en assure la gestion. Le Percepteur, consulté sur ce dossier a émis un avis défavorable sur cette location en considérant que les cautionneurs ne présentent pas de garanties suffisantes en cas de non paiement des loyers.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal décide de retenir néanmoins cette candidature

Il charge Monsieur le Maire délégué du Mesnil-Auzouf de mettre en œuvre cette décision

- **Demande d'un rappel des règles de bon voisinage en matière de bruit**

Ces règles sont rappelées dans les bulletins communaux. Si des perturbations de voisinage existent néanmoins,

- **Courrier de l'école de Jurques en matière de besoins en locaux**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de l'école concernant les souhaits de travaux à réaliser sur les locaux scolaires.

Le conseil municipal est conscient de l'importance des travaux d'intervention à mettre en œuvre car l'école est restée depuis plusieurs mandats avec un entretien minimum. Ces

travaux prendront plusieurs années mais pourraient se programmer de la manière suivante :

- le projet de construction d'une classe supplémentaire est programmé pour la fin 2019
- dans le même temps, la restauration des toilettes est à organiser rapidement par la commission bâtiment
- la réhabilitation des classes puis des bureaux sera programmée à la suite de la construction de la classe supplémentaire afin de disposer d'un espace permettant de permuter les classes au fur et à mesure des travaux.
- Il n'y a pas à ce jour d'espace disponible pour créer une 2^e bibliothèque en RdC

- **Travaux de busage au droit de la propriété de M. Delahaye**

Une augmentation du débit des fossés résulte des travaux sur le pluvial des années antérieures. Le riverain se propose d'effectuer les travaux de curage à l'occasion de travaux personnels

Une permission de voirie lui sera donné par la commune déléguée

- **Utilisation de la salle des fêtes le lundi par le club de gym**

Le conseil donne un accord de principe ; Les horaires d'utilisation seront à préciser par l'association.

- **Demande de mise en sécurité d'une maison au Mesnil-Auzouf**

Cette maison inoccupée est située à proximité de l'aire de jeux. Elle n'est pas close, est dangereuse et se trouve régulièrement « visitée » par des jeunes. Une demande de mise en sécurité a été récemment envoyée aux ayant-droits qui n'ont à ce jour pas donné de réponse. Ce dossier est à suivre pour obtenir cette mise en sécurité.

- **Demande d'acquisition d'une petite partie du CR 42 au lieu dit « les Moulins » à Jurques**

Monsieur le Maire présente le courrier transmis par M. CUIILLER.

Cette demande sera revue au prochain CM après examen sur place de la commission voirie

Il est rappelé à la commission chargée de cette manifestation que le repas des Aînés de Dialan est fixé le 1^{er} dimanche d'octobre soit le 7. La consultation pour obtenir des devis doit être engagée. L'organisation de ce repas au zoo est envisagée.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont généralement fixées les 2^e vendredi de chaque mois à 19h30.

- **Pour les prochaines réunions, il est proposé de fixer les dates suivantes (à 19h30) :
7 septembre, 12 octobre**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h45 heures